



# Règlement de course

## Trail du Circuit de la Sure

**Toute inscription à une des courses du trail du Circuit de la Sure implique l'acceptation tacite du présent règlement.**

### **Organisation**

Le trail du Circuit de la Sure est une épreuve sportive organisée par l'association Objectif Sure et est composé de trois courses en nature :

- le Grand Trail solo (catégorie « Trails »)
- le Grand Trail en relais par équipe de 3 coureurs
- le Moyen Trail (course en solo, catégorie « Trails courts »)
- le P'tit Trail (course en solo, catégorie « Trails découvertes »).

**Le trail du Circuit de la Sure 2019 a lieu le dimanche 2 juin 2019.**

**Le Grand Trail a obtenu le label FFA régional**, gage de qualité (accueil des coureurs, ravitaillement...), de sécurité (signalétique, médecin, bénévoles...), de convivialité (récompense, animations, bénévoles souriants...) et d'éco-responsabilité.

### **Parcours/balisage**

Le départ et l'arrivée des quatre courses se situent dans le parc du domaine de la Brunerie à Voiron (TSF) pour des distances et dénivelées positives de respectivement :

- de 55km et 3500m pour le Grand Trail solo,
- de 50km et 3160m pour le Grand Trail relais,
- environ 27,9km et 1370m pour le Moyen Trail,
- environ 12km et 500m pour le P'tit Trail.

Le parcours détaillé est consultable en ligne sur le site du Circuit de la Sure ([www.circuit-de-la-sure.fr](http://www.circuit-de-la-sure.fr)). Le parcours est balisé et son respect est obligatoire.

Le Grand Trail se déroule sur un parcours de moyenne-montagne accidenté, rocailleux majoritairement sur chemins, sentiers et sentes parfois peu marqués à des altitudes comprises entre 300m et 1920m.

Le P'tit Trail et le Moyen Trail se déroulent sur un parcours collinéen un peu moins exigeant. Sur le Grand Trail, un parcours de repli est prévu suivant les conditions de course.

### **Inscriptions & retrait des dossards – date limite inscription – nombre maximum de coureurs**

Les inscriptions se font en ligne via le site internet de la course Circuit de la Sure, grâce à la plateforme mise en place ([www.circuit-de-la-sure.fr](http://www.circuit-de-la-sure.fr)) jusqu'au mercredi soir précédent la course et sur place, sur le site de TSF, inscriptions et retraits des dossards :

- préférentiellement samedi après-midi 15h00-18h00 pour toutes les courses,
- le dimanche matin de 6H00 à 7H00 pour le Moyen Trail,
- et de 6H00-9H00 pour le P'tit Trail,

Dans les limites en nombre d'inscrits suivantes :

- GrandTrail course solos : 200 coureurs
- GrandTrail course relais : 100 équipes
- Moyen trail : 300 coureurs
- P'tit Trail : 300 coureurs.

## ***Droits d'inscription***

- Grand Trail solo : 45€ (repas inclus)
- Grand Trail relais : 69€ (repas inclus)
- Moyen Trail : 25€ (repas non compris)
- P'tit Trail : 12€ (repas non compris)

Toute annulation d'inscription devra être formulée par courrier et accompagnée d'un justificatif médical. Une annulation réalisée après le 15 mai 2019 ne donnera lieu à aucun remboursement. Les dossards sont personnalisés et non cessibles. Aucun échange de dossard n'est possible.

## ***Programme, remise des prix***

Les coureurs partiront suivant la formule choisie à :

- 6H00 : Grand Trail solo
- 7H00 : Grand Trail relais
- 8H00 : Moyen Trail
- 9H30 : P'tit Trail.
- à partir de 10H30 : arrivé des 1ers coureurs du P'tit Trail et du Moyen Trail
- à partir de 12H30 : arrivée des 1ères équipes et solos du Grand Trail
- à partir de 13H00 : repas\*
- 11H30 : remise des prix pour le P'tit Trail
- 12H30 : remise des prix pour le Moyen Trail
- 16H00 : remise des prix pour le Grand Trail
- 18H00 : arrivée des derniers concurrents

\*Le repas est offert à tous les participants du Grand Trail, des repas supplémentaires pour les accompagnant ou les autres coureurs peuvent être réservés lors de l'inscription et devront être payés en plus de celle-ci.

## ***Barrières horaires***

Pour les 2 formules du Grand Trail, des barrières horaires sont imposées pour la sécurité de tous, tout concurrent arrivant après une barrière horaire sera mis hors course:

- 11H30 : croisement chemin Velouse et combe des Veaux (*à partir de cet horaire les concurrents seront hors course et aiguillés vers un parcours de repli pour rejoindre le poste de contrôle en vallée le plus proche où ils remettront leur dossard*)
- 12H40 : Velouse (*à partir de cet horaire les concurrents seront hors course et aiguillés vers un parcours de repli pour rejoindre le poste de contrôle de St Joseph de Rivière où ils remettront leur dossard*)
- 15H00 : Saint Joseph de Rivière (*à partir de cet horaire les concurrents seront arrêtés*).
- 16H30 : La Burletière (*à partir de cet horaire les concurrents seront arrêtés*).

Pour le MoyenTrail, des barrières horaires sont également imposées :

- 16H30 : La Burletière (*à partir de cet horaire les concurrents seront arrêtés*).

## **Pas de barrières horaires sur le P'tit Trail.**

### ***Ravitaillements***

Les ravitaillements du Grand trail sont placés ainsi :

- St Étienne de Crossey > liquide
- Parking des Grollets > solide + liquide
- Refuge d'Hurtières > liquide
- St Joseph de Rivière > solide + liquide
- La Burletière > liquide

Pour le Moyen Trail :

- St Étienne de Crossey > liquide
- La Burletière > liquide.

Pour le Moyen Trail :

- Au Paris > solide + liquide.

### ***Condition de participation – Catégories – Récompenses***

Les courses sont ouvertes :

- pour le Grand Trail en solo : aux personnes majeures, catégories : espoir, senior, master.
- Pour le Grand Trail en relais à 3\* : dès la catégorie junior pour le relai 1, à partir de la catégorie espoir (espoir, senior, master) pour les relais 2 et 3.
- Pour le Moyen Trail : catégories espoir, senior, master.
- Pour le P'tit Trail\* : à partir de la catégorie junior (junior, espoir, senior, master).

\* se munir d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Pour les épreuves solos (Grand, Moyen et P'tit Trails), les 3 premiers au classement scratch hommes et femmes seront récompensés ainsi que les premiers de chaque catégorie.

Pour la formule relais : 1er équipe Homme, 1er équipe femmes et 1er équipe mixte.

### ***Certificat médical***

Les participants doivent être en parfaite condition physique au regard du parcours choisi, et soit :

- être licenciés (Fédération d'athlétisme) à la date de la compétition : FFA, FFTri, FFPM, FFCO,
- ou être munis d'une licence sportive d'une fédération agréée sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
- ou bien présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la «course à pied en compétition» datant de moins d'un an du jour de la course. Attention, l'organisation gardera une copie ou l'original de ce certificat.

Pour les coureurs étrangers, le certificat médical est obligatoire même avec une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF et doit être rédigé en français ou à défaut, fourni avec une traduction, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

### ***Chronométrage, pointage, suivi.***

Le chronométrage est réalisé par puce électronique.

Sur le Grand Trail, ces puces servent également à se faire enregistrer à certains points de contrôles : aux Grollets et à St Joseph de Rivière.

L'enregistrement aux points de contrôle le long du parcours est obligatoire et sous la responsabilité du coureur, il se fait par pointage auprès du ou des bénévoles présents, tout manquement ou perte de la puce entrainera la mise hors course ou le non classement du coureur.

Suivi live : ces enregistrements permettent également un suivi quasi temps réel de l'avancée des coureurs sur le site internet de la course.

### ***Sécurité, abandons et matériel***

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage, à signaler son abandon à l'organisation, à donner rapidement l'alerte s'il est témoin d'un accident, s'il se perd ou se rend compte que d'autres coureurs sont perdus et à porter assistance à tout autre coureur en difficulté.

Les coureurs disposeront des numéros du PC course sur leur dossard, à prévenir en cas d'accident, abandon ou problème.

En cas d'abandon, les coureurs rejoignent un point de contrôle ou un bénévole avec radio :

- Zones de relais situées aux Grollets ou à St Joseph de Rivière (Grand Trail)
- Ou bénévole(s) situé(s) aux points de contrôles.

Ils leur remettent leur dossard et rentrent alors sous leur propre responsabilité. Si leur état ou leur connaissance du terrain ne leur permet pas un retour en toute sécurité, ils sont rapatriés par l'organisation.

## **Matériel obligatoire**

De manière général, les coureurs doivent porter des chaussures et une tenue adaptées au parcours et aux éventuelles conditions climatiques difficiles (froid, boue, pluie, etc...).

Plus spécifiquement,  
sur le Grand Trail :

### **coureurs en relais : relais 1 et relais 3 :**

- coupe-vent
- réserve d'eau d'au moins 0.5L
- un vivre de course par heure (barres, gels, bananes, etc.)
- couverture de survie
- sifflet
- téléphone portable

### **Solos et coureurs du relais 2 :**

- coupe-vent
- réserve d'eau d'au moins 1 L
- un vivre de course par heure (barres, gels, bananes, etc.)
- couverture de survie

- sifflet
- téléphone portable
- vêtements chauds (suivant les conditions climatiques)

Attention, le secteur « montagne » d'une longueur de 21,4km et 2041m de D+ ne possède qu'un seul point d'eau officiel (Refuge d'Hurtières au km 24,9). De fait, pour des raisons évidentes de sécurité, tous les participants qui quittent le ravitaillement des Grollets (km 13,8) pour s'engager dans la partie « montagne » doivent se soumettre à une vérification de matériel (solos et relais) y compris de leur réserve d'eau (1 litre minimum).

sur le Grand Trail.

sur le Moyen Trail :

- coupe-vent
- réserve d'eau d'au moins 1 L
- vivres de course (barres, gels, bananes, etc.)
- couverture de survie
- sifflet
- téléphone portable

### ***Contrôle antidopage***

Chaque coureur s'engage à respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et des règlements en vigueur.

### ***Comité de course***

Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Il peut être amené, suivant les conditions météo, à modifier les parcours, interrompre ou annuler la course. Les décisions sont sans appel. Pour tout point non prévu dans ce règlement, le comité de course statuera sur la décision à prendre.

### ***Résultats***

Une fois les résultats affichés, les coureurs ont un délai de 30 minutes maximum pour porter réclamation. Au-delà, les classements sont considérés comme validés.

### ***Droits à l'image***

Tout participant autorise l'association Objectif Sure, organisatrice de la course, à utiliser sans restriction les films et photos pris dans le cadre de cette course, et sauf contre-indication formulé par écrit lors du retrait des dossards, à donner ses coordonnées aux partenaires de la course.

Il permet également à l'organisation de publier son nom sur la liste des inscrits à la course et sur les résultats via les différents outils comme le site Internet.

Les participants ont un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, ils peuvent également s'opposer à la publication de leur résultat et doivent le faire savoir à l'organisation (directeur de course) lors de leur inscription.

### ***Assurance***

Chaque participant s'engage à être en possession d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance rapatriement, frais de recherche et secours. L'organisation a souscrit elle-même à une assurance.